

La pédocriminalité dans l'Église catholique espagnole : au moins 440 000 victimes depuis les années 1940

Francis PALLARÉS-ARÁN
membre du CREAL76

« Nous ne cherchons pas à dramatiser... mais enfin, il y a même eu des gens qui se sont suicidés pour ce genre de choses, des gens qui n'ont plus jamais été capables de refaire leur vie... »

Ángel Gabilondo, *Défenseur del Pueblo*¹,
président de la Commission d'enquête parlementaire

« Moi j'ai été abusé sexuellement entre 14 et 15 ans par le frère du ministre de la Marine de Franco, qui était une personne puissante au sein de l'Église, José María Pita da Veiga. Cela a signifié pour moi, une rupture avec mon entourage. Je cessais de communiquer avec les autres... »

Emilio García (victime d'abus sexuels)

Après l'affaire des « *bébés volés*² », l'Église espagnole s'est retrouvée confrontée en 2023, à un nouveau scandale, celui des actes pédocriminels en son sein. Certes les États-Unis³, le Canada, l'Irlande, la Belgique, l'Allemagne, la France⁴ ont connu des histoires similaires, mais ce qui fait la spécificité de l'Espagne, c'est que l'institution et la hiérarchie catholiques ont sans doute été parmi les

dernières et les plus rétives à admettre publiquement l'ampleur du phénomène.

Les victimes, non sans mal, sous la pression de la presse, de l'opinion publique et finalement d'une Commission d'enquête parlementaire des Cortès, ont contraint la CCE (Conférence épiscopale espagnole) à consentir, du bout des lèvres, à reconnaître la dimension du scandale.

¹ *Defensor del Pueblo* (*Défenseur du Peuple*), magistrat prévu en Espagne par la Constitution de 1978. Il est élu pour 5 ans par l'Assemblée (*las Cortes*) et le Sénat (*el Senado*). Son rôle est d'informer et de donner des recommandations. Il est censé évoquer les fonctions de ce qu'étaient le « *Sahib-al-Mazalimen* » (*Seigneur des Injustices*) dans El Andalus ou *el Justicia* du royaume d'Aragon. D'inspiration scandinave, il porte en Suède le titre d'« *Ombudsman* » (*Porte-parole des griefs*). En France (révision constitutionnelle du 23 juillet 2008), est créée une fonction similaire, celle de « *Médiateur* » (connu ensuite sous le nom de « *Défenseur des Droits* »). De 2014 à 2020, Jacques Toubon assumait ce rôle. Le « *Défenseur des Droits* » est actuellement Claire Hédon.

² Dès l'instauration de la dictature franquiste en 1939, des nouveau-nés sont arrachés aux mères républicaines (les « *rouges* ») ou pauvres pour être « *adoptés* » par des familles de tenants du régime : un véritable trafic d'enfants organisé avec la complicité de la Phalange et de l'Église par des prêtres, des religieuses et des médecins. Le plus terrible est que ces vols d'enfants se sont poursuivis en Espagne bien après la disparition de Franco en 1975. On estime qu'environ 30 000 personnes seraient concernées. Cette pratique fut adoptée par le régime nazi et plus tard par les dictatures latino-américaines au Chili, en Argentine, au Paraguay et en Uruguay.

³ On se souvient des affaires de pédocriminalité dans l'Église catholique étasunienne – sans doute les premières médiatisées – avec l'archevêque de Boston Bernard Law, opportunément exfiltré au Vatican en 2002 par le pape Karol Wojtyła (alias Jean-Paul II), pour se soustraire aux poursuites. Les institutions catholiques des USA ont pu échapper aux procès grâce au « *plaider-coupable* », mais on a contraint certaines à payer des sommes compensatoires énormes.

⁴ Inutile d'épiloguer sur l'« *affaire Barbarin* », et le film « *Grâce à Dieu* » de François Ozon, débouchant sur la constitution de la *Commission Sauvé* (cf. *Le Monde*, 5 octobre 2021) révélant l'ampleur de la pédocriminalité dans l'Église française. Le nombre de victimes de violences sexuelles pourrait atteindre les 330 000 depuis 1950.

La genèse de l'affaire

Le bruit évidemment courait, mais « l'omerta » régnant dans l'Institution – n'oublions pas qu'en Espagne, elle est propriétaire de nombre de radios privées et de médias – avait permis à l'Église catholique espagnole d'échapper aux accusations ou tout au moins de les minimiser. À la fin des années 2010, on apprend qu'un prêtre espagnol Francisco Carreras, qui exerçait aux USA a été dénoncé pour abus sexuels à Miami. Aussitôt rapatrié en Espagne, il est déplacé de paroisse en paroisse et va poursuivre ses méfaits entre 1981 et 2004 dans le diocèse de Salamanque, sous la protection de trois évêques successifs. En 2018, Iñigo Domínguez et Julio Núñez, journalistes du quotidien *El País*, décident d'écrire aux 70 diocèses espagnols pour leur demander s'ils connaissent des cas d'abus sexuels. Il n'y eut quasiment pas de réponses ; en tout et pour tout, 34 cas. Ils décident alors de demander aux lecteurs, par le canal du journal, de répondre par écrit à une adresse internet, « *si vous avez connaissance d'un cas...* ». Le lendemain, arrivèrent des réponses et en une semaine, pas moins de 500 mails parvinrent au journal. L'affaire commençait.

Les deux journalistes d'investigation commencèrent alors à interviewer les victimes d'abus disposées à raconter leur vécu. Au début, les témoignages étaient difficiles à obtenir, car on leur demandait d'accepter d'être filmées, avec leurs noms, prénoms, etc. Les premiers « *avaient peur. Ils savaient qu'ils allaient être les premiers à raconter à toute l'Espagne, disons, qu'ils avaient subi des abus de la part de l'Église...* ». Mais à mesure que l'on publiait ces premiers récits, les autres victimes qui n'avaient pas encore écrit, osèrent franchir le pas. Les journaux, la presse, la télévision et les réseaux sociaux s'emparent alors de l'affaire. Les victimes constituent une association « *Infancia robada* » (*Enfance volée*).

Le nombre de victimes

Le « **rapport sur les abus sexuels au sein de l'Église catholique et le rôle des pouvoirs politiques. Une réponse nécessaire** » (« *Informe sobre los abusos sexuales en el ámbito de la Iglesia católica y el papel de los poderes políticos. Una respuesta necesaria.* »).

Finalement, le scandale est tel qu'en mars 2022, sous le gouvernement de Pedro Sánchez, la présidente des Cortès Meritxel Batet, faisait adopter la création d'une Commission d'enquête constituée d'experts sur les abus de mineurs au sein de l'Église espagnole. Elle sera présidée par le *Défenseur du Peuple*, Ángel Gabilondo.

Elle est adoptée par 277 voix pour et 49 voix contre (les néo-franquistes de Vox et deux députés ultras de l'UPN, expulsés de leur groupe) - sur un total de 327 députés (1 abstention).

Le 27 octobre 2023, le rapport de la Commission est délivré solennellement aux Cortès. 8 000 entrevues ont été réalisées et 487 témoignages de victimes y figurent. Il apparaît ainsi qu'en Espagne depuis 1940, 1,13 % de personnes à présent majeures, auraient subi des abus sexuels dans le cadre de l'Église catholique et 0,6% directement de la part de membres du clergé. Une extrapolation sur ces données donnerait 440 000 victimes (dont 233 000 de la part de membres du clergé).

L'attitude de l'Église

Comme le souligne Ángel Gabilondo, « *l'Église s'est distinguée par la négation ou la minimisation du problème*⁵ ». Et de préciser, « *... Il y a des évêques (...) qui se sont très bien comportés, et d'autres, eh bien, je dois dire que non... d'autres, au contraire, se posaient même la question ainsi : «... qu'avez-vous à enquêter sur ça ? Et au nom de quoi*⁶?...»

La hiérarchie (CEE, *Conferencia episcopal española*, Conférence épiscopale espagnole), en la personne de son président, le cardinal Juan José

⁵ Sandrine Morel, « Espagne : plus de 400 000 victimes d'actes pédocriminels », *Le Monde*, 29 et 30 octobre 2023.

⁶ *Abusos en la Iglesia española*, RTVE, *Informe Semanal*, 04/11/2023.

Omella, commence par réagir.

Certes, il ne nie pas que cela ait existé mais il considère que c'est une discrimination envers l'Église catholique ; d'autres institutions autres que religieuses devraient aussi être mises en cause... D'autre part, la hiérarchie considère que le phénomène est minime (en avril 2021, sous la pression des médias l'Église reconnaissait 220 plaintes contre des prêtres en mars 2022 la Conférence épiscopale en reconnaissait 506, et 706 en 2023... (*El País*, 1^{er} juin 2023)

L'Église s'empresse alors de faire réaliser un audit « indépendant » par le cabinet d'avocats « Cremades & Calvo Sotelo » qui lui coûte 1 million 300 000 euros... et elle entre en conflit avec eux. Elle réalise pour sa part un rapport intitulé (sans doute par antiphrase), « Pour Éclairer » (« Para Dar Luz »). L'audit du cabinet proposait la création d'un « fonds créé par la Conférence Episcopale Espagnole et la Conférence Espagnole des Congrégations pour la réparation, doté de 50 millions d'euros. Avec un barème d'indemnisations d'entre 6 000 à 100 000 euros⁷ ».

À l'annonce du rapport de la Commission, la CEE est comme « sonnée » et tarde à réagir. Son président, le cardinal Juan José Omella déclare même que les conclusions sont mensongères. Son porte-parole (*Director de Comunicación*) Josetxo Vera, plus prudent, affirme que l'Église est une institution « très complexe ».... Il déclare, quant à lui, que l'extrapolation (« la relación demoscópica ») du chiffre des victimes du rapport Gabilondo, serait « une erreur »....

Le 27 décembre 2023, les évêques espagnols sont convoqués au Vatican, mais s'empressent trois jours avant de déclarer qu'ils « demandent pardon aux victimes » en annonçant qu'ils participeront à l'indemnisation et la réparation⁸.

Aux dernières nouvelles, dans une conférence de

presse, César García Magán , Secrétaire général de la Conférence Épiscopale Espagnole, déclare que l'Église créera une commission d'arbitrage de réparation et d'indemnisation des victimes (même si l'accusé est décédé). Pour autant, la question du montant des indemnisations est éludée. Le journaliste de *El País*⁹ ne manque pas de signaler que dans d'autres pays la moyenne des indemnisations est d'environ 35 000 euros. Si l'on tient compte du chiffre de 2 056 victimes d'abus sexuels admis à présent, par la CEE, l'Église espagnole devrait verser 71 millions d'euros, au cas où toutes ces victimes obtiendraient réparation. Mais l'Église n'a fourni aucune donnée précise. D'après le décompte et les sources du journal, depuis 1991, l'Église espagnole aurait payé au moins 2 millions 100 000 euros à 230 victimes de 53 curés pédophiles. C'est-à-dire, à peine un peu plus de 11% des personnes abusées reconnues par la CEE. Les indemnisations ont été imposées par la Justice pénale. On ignore qui a déboursé. Dans quatre cas seulement, l'Église figure comme responsable civile subsidiaire...

Pour les victimes, indemnisation, réparation ?

Comme le signale Nacho Barceló, l'une des victimes d'abus : « Moi je suis verni. J'ai eu la chance de pouvoir me payer une thérapie. J'ai eu la chance d'avoir une capacité, une force, une volonté, pour surmonter tout ça. Mais beaucoup de gens, non... Et c'est évident qu'on a besoin d'aide. Au-delà de l'indemnisation économique... parce que... comment évaluer ça ? C'est-à-dire, à moi, on m'a enlevé 20 ans ! ». Et Patricia Caballero, une autre victime d'abus sexuels dira : « Nous sommes des victimes, et c'est ainsi que l'on doit nous traiter ! Et par conséquent, si nous, nous sommes des victimes, c'est qu'il y a eu des bourreaux,

⁷ *elDiario.es*, 21/12/2023.

⁸ *elDiario.es*, 24/11/2023.

⁹ Julio Núñez, *El País*, 2 février 2024.

D'accord ?... qu'il y a bien eu des personnes qui nous ont agressées, voilà et c'est ce raisonnement que l'on doit tenir ! ».

Les résultats ambigus de la Commission d'enquête mandatée par le Parlement

Concernant la réparation, le président de la Commission contre les abus dans l'Église espagnole souligne dans une interview : « ... À l'évidence, ce qui est clair, c'est que l'Église ne peut pas regarder à côté et comprendre que cette affaire de la réparation économique, ne la concernerait pas... elle la concerne fondamentalement, crucialement !... » (« ... Lo que sí, está claro que la Iglesia no puede mirar por otro lado y entender que este asunto de la recuperación económica, no va para ella... ¡Va fundamental, crucialmente con ella! ... »).

Fort bien, mais en même temps, Ángel Gabilondo, conseille de constituer un « fonds de l'État » (« un fondo estatal ») pour indemniser les victimes ! Ainsi ce seraient les citoyens espagnols qui seraient mis à contribution pour payer en lieu et place des membres du clergé auteurs d'abus sexuels ?...

L'Église catholique espagnole, une institution toujours très puissante

Comparons les populations de la France à celle de l'Espagne : 1950, Espagne 28 millions d'habitants, France 42 millions d'habitants ; 2023, Espagne 48

millions d'habitants, France 66 millions.

En France, la *Commission Sauvé* sur les abus sexuels dans l'Église catholique, évaluait le nombre des victimes à 330 000. En Espagne, la *Commission Gabilondo*, 440 000 victimes. Comment expliquer cette disproportion ? Avançons une hypothèse : l'Église espagnole a bénéficié pendant presque 40 ans de toutes les largesses et de toute la puissance économique et politique de la dictature franquiste. Mais cette morgue et cette puissance économique s'est maintenue, voire renforcée, après la mort du Caudillo en 1975 et la période dite de *la Transition*. D'où cette singulière mauvaise volonté, à reconnaître ses malversations. L'Église catholique espagnole et ses membres considèrent toujours, avec arrogance, qu'ils peuvent tout se permettre.

Même si la pratique religieuse s'est absolument effondrée en Espagne, l'Église catholique demeure une institution particulièrement puissante. N'oublions pas un dernier « détail » : la Constitution espagnole de 1978 garantit certes les libertés démocratiques mais elle est loin d'être laïque dans son texte et en raison des « Accords entre le Saint Siège et l'État espagnol » (de fait, un Concordat), négociés en secret entre 1975 et 1978. Le Vatican en a profité pour maintenir l'enseignement religieux, garantir ses privilèges et introduire – véritable copié-collé de la *Loi Debré* française – la création des « centros concertados », les « établissements privés sous contrat », financés par l'État.

Pour plus d'informations : consulter le site de *El País*, qui continue à recueillir des témoignages, avec la mention suivante « si vous avez connaissance d'un cas contre lequel aucune plainte n'aurait été déposée ou qui ne figure pas dans cette information, vous pouvez nous le faire parvenir à travers l'adresse internet abusos@elpais.es ». (« Si conoce algún caso que no ha sido denunciado o no figura en esta información, puede hacérselo llegar a través del correo electrónico abusos@elpais.es »).

Outre *El País*, des journaux comme *Público*, ou le quotidien numérique *elDiario.es* ont apporté des informations utiles. Et même des journaux plus conservateurs comme *El Mundo*, *La Vanguardia* ou *ABC*, se sont faits l'écho de cette affaire. Consulter également le site www.religiondigital.org. En France, *Marianne*, *le Canard Enchaîné*, *l'Humanité*, *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, etc. ont amplement couvert le cas espagnol. L'émission de RTVE, *Abusos en la Iglesia española, Informe Semanal* du 04/11/2023 donnait un bon résumé de l'affaire. On peut accéder sur *Youtube* à des reportages précis en espagnol sur le même thème. Cf. également *Europa laica.es*.



édité par le CREAL76 , mars 2024

Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime

www.creal76.fr

creal76@creal76.fr